



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

TO,JS/LW

P.V. ECOPC 09
P.V. TESS 16

**Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et
de l'Espace**

Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 06 juin 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 mai 2019
2. Informations concernant l'implémentation de l'accord « Lux 2019 »
3. 7416 Projet de loi modifiant l'article L. 222-9 du Code du travail
 - Rapporteur : Monsieur Georges Engel
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État (21.04.2019)
 - Examen et adoption du projet de rapport
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Henri Kox, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Carlo Back, M. Marc Baum, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Joëlle Elvinger, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Charles Margue, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Marc Angel remplaçant M. Yves Cruchten
M. Gilles Baum remplaçant M. Frank Colabianchi
M. Alex Bodry remplaçant M. Claude Haagen
Mme Martine Hansen remplaçant M. Claude Wiseler

M. Gary Tunsch, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire
Mme Nadine Welter, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Tess Burton, M. Léon Gloden, M. Claude Haagen, Mme Lydia Mutsch, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Frank Colabianchi, M. Yves Cruchten, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, membres de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Économie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 mai 2019

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé

2. Informations concernant l'implémentation de l'accord « Lux 2019 »

Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Dan Kersch, précise d'emblée que la terminologie exacte pour désigner l'accord dont il est question sous la présente rubrique est celle de « post LUX 2016 », étant entendu que les termes de cet accord viennent à expirer en 2019.

Monsieur le Ministre souligne que, dans le cadre du comité de suivi des effectifs, les partenaires sociaux ont fait le constat que tous les points de cet accord ont été suivis à la lettre. L'accord prévoyait que la cellule de reclassement (CDR) n'allait plus accueillir de nouveaux effectifs à partir de 2016 ; que les personnes placées en CDR pouvaient faire l'objet d'un prêt de main d'œuvre ; que l'entreprise pouvait le cas échéant bénéficier d'un recours au chômage partiel suivant le droit commun ; que le recours à certains instruments de préretraite était possible et qu'ArcelorMittal allait engager 15 apprentis par an.

Monsieur le Ministre, après ces constats, brosse un tableau de la situation internationale qui détermine le contexte dans lequel évolue à présent le groupe sidérurgique.

L'exercice 2018 et le début de l'exercice 2019 furent satisfaisants et marqués par une légère progression des activités.

Le problème auquel le secteur de la sidérurgie est cependant confronté, sont les surcapacités de production d'acier, dont la part la plus importante est imputable à la Chine. Ce pays représente en effet quelque 50 % des capacités de production mondiale d'acier. Même après que la Chine vient à réduire sa production de quelque 250 millions de tonnes, elle reste avec environ un milliard de tonnes produites un important facteur responsable des surcapacités actuelles. Cette situation pèse sur les prix.

Monsieur le Ministre souligne le rôle de l'État chinois. La sidérurgie chinoise est caractérisée par une situation de monopole d'État qui permet à ce secteur d'opérer avec une très grande flexibilité tout en pratiquant des prix qui défient toute concurrence.

Sur le plan international, cette situation provoque des réactions et des contre-mesures de nature protectionniste. A titre d'exemple, les Etats-Unis ont greffé les importations d'acier (et d'aluminium) d'une taxe punitive de l'ordre de 25 %. Déjà cette mesure a affecté ArcelorMittal Luxembourg, qui a dû, en 2018, payer des taxes de l'ordre de 10 millions d'euros.

Sur le plan international s'ajoutent encore des mesures de sauvegarde au niveau de l'Union européenne. Il y est prévu de n'autoriser des importations d'acier en provenance de pays tiers qu'à concurrence de la moyenne de production des années 2016, 2017 et 2018, augmentée d'une marge de 5 %. ArcelorMittal déplore la définition de ce seuil, et en particulier de l'augmentation de 5 % des moyennes visées.

Un autre problème, dans le chef d'ArcelorMittal, est celui de pays particuliers, comme la Turquie, qui présentent massivement leur production d'acier sur le marché de l'Union européenne, sans que celle-ci n'essaie d'enfreindre cette tendance.

De plus, le secteur de l'automobile tourne au ralenti et connaît des mutations. Si ArcelorMittal Luxembourg n'est pas tant concerné par cette évolution qui impacte avant tout les produits plats, force est quand-même de constater qu'il s'agit d'un problème qui vient s'ajouter aux autres défis.

Des constats supplémentaires s'imposent : le gouvernement luxembourgeois est intervenu pour obtenir un changement de la politique industrielle au niveau de l'Union européenne. En effet, force est de constater que les grands groupes sidérurgiques de par le monde ont une tendance à se regrouper et, le cas échéant, à occuper des positions monopolistiques. Aux Etats-Unis en particulier, cette tendance est très marquée. A l'opposé, l'Union européenne semble vouloir tout entreprendre pour éviter une centralisation des entreprises endéans l'Union. Monsieur le Ministre rappelle les conditions imposées à ArcelorMittal par la Commission de l'UE lorsque le groupe sidérurgique s'appêtait à acquérir l'entreprise italienne Ilva. Une des conditions était en effet qu'ArcelorMittal se sépare de son unité de production à Dudelange.

Concernant la situation d'ArcelorMittal Luxembourg, Monsieur le Ministre signale qu'en 2018, le tonnage produit s'est élevé, mais qu'en même temps les marges se sont réduites. Au second trimestre, les tonnages ont accusé un recul, sauf pour le site de production de Bissen. Monsieur le Ministre signale

qu'ArcelorMittal Luxembourg tient à noter que les investissements promis de plus de 30 millions d'euros par an ont tous été réalisés.

Des 245 personnes placées dans la cellule de reclassement, il en reste aujourd'hui 147. Il n'y a pas de nouveaux effectifs accueillis par la CDR.

ArcelorMittal entend moderniser les sites de Belval et de Differdange, avec une perte d'emplois prévisible de quelque 260 postes de travail. Cette modernisation devra répondre à un certain nombre de défis identifiés par ArcelorMittal, à savoir : l'augmentation des coûts de production, notamment en raison des coûts liés aux émissions de CO2 ; l'existence de surcapacités ; la survenance de nouveaux concurrents ; la concurrence des produits chinois ; la croissance économique, qui était soutenue et qui vire au ralentissement.

La concurrence des produits chinois affecte la production de poutrelles et de palplanches. Concernant les palplanches, il est à noter que la Chine est désormais en mesure de produire des palplanches plus larges et cela à un prix plus compétitif en comparaison aux produits d'ArcelorMittal.

Les sites de Belval (poutrelles) et de Differdange (palplanches) et, dans une moindre mesure le site de Rodange (rails) feront l'objet de la restructuration projetée par le groupe sidérurgique.

Monsieur le Ministre continue d'expliquer que cette restructuration envisagée devra reposer sur 5 piliers, à savoir : le volet commercial, la digitalisation, la baisse des coûts dans leur ensemble, de nouveaux investissements et des approvisionnements à réaliser.

Monsieur le Ministre souligne que le gouvernement est rassuré que la restructuration ne va pas dans le sens d'une fermeture d'un site de production, comme tel fut le cas du site de Schiffange. Monsieur le Ministre souligne que le groupe sidérurgique a clairement indiqué que de nouveaux investissements seront réalisés sur les sites visés.

Selon Monsieur le Ministre, le groupe sidérurgique poursuit l'objectif d'assurer la durabilité sur les prochaines années en recourant à une nouvelle stratégie de marketing et en réorganisant les ventes. Le groupe entend encore digitaliser les différents services et notamment les services achats et ventes ainsi que les chaînes d'approvisionnement. Une restructuration de la maintenance sera entamée.

Concernant le volet de la maintenance, les syndicats ont constaté avec satisfaction que le groupe a déclaré vouloir restreindre le recours à des prestataires externes (outsourcing) et préfère désormais tabler plus sur son propre personnel pour assurer cette fonction.

Une automatisation accrue est envisagée, tout comme des investissements en matière d'énergie et en vue d'assurer la qualité dans son ensemble.

Monsieur le Ministre rappelle que notamment le côté syndical avait critiqué que les informations présentées par ArcelorMittal n'étaient pas assez précises. Monsieur le Ministre a lui-même l'impression qu'ArcelorMittal au Luxembourg n'est pas décisif dans le processus, mais dépend de sa maison-mère qui poursuit l'objectif d'une réduction des coûts de production. Toutefois, Monsieur le Ministre souligne qu'il convient de noter avec satisfaction que des garanties

ont été données, notamment en ce qui concerne la poursuite des activités sur les sites luxembourgeois et la décision de continuer à y investir. A noter également le fait que la réduction des postes se fera par des départs naturels et le recours aux mécanismes de préretraite et non pas par des licenciements économiques.

Tel est, à présent, l'information que détient Monsieur le Ministre.

Echange de vues

Monsieur le Député Marc Spautz, du groupe politique CSV, relève la remarque du Ministre au sujet de la centralisation croissante des activités des groupes sidérurgiques de par le monde. Il donne à considérer qu'une nouvelle personne responsable à la Commission européenne pour le volet de la concurrence ne verrait peut-être plus de la même façon la « nécessité » d'imposer à ArcelorMittal des conditions à remplir avant de reprendre l'italienne Ilva. Dans une telle hypothèse, le site de Dudelange aurait pu rester dans le périmètre du sidérurgiste luxembourgeois.

Monsieur le Député relève encore la situation du site de production de Rodange et demande ce qu'il convient de penser des investissements annoncés. Il demande en particulier de savoir si désormais les rails pourraient être produits à Belval ou Differdange au lieu d'être produits à Rodange.

Monsieur le Député demande ensuite des précisions au sujet de la nature des investissements annoncés et de leur signification. S'agit-il d'investissements industriels dans du matériel de production ou d'investissements moins durables ? Dans ce contexte, Monsieur le Député rappelle que par le passé, le groupe sidérurgique avait bénéficié de mesures particulièrement favorables, lui permettant de retrouver une meilleure santé économique, sans pour autant maintenir toute l'activité qui existait au Luxembourg.

Monsieur le Député Marc Spautz s'enquiert plus en détail sur les 260 postes qui seront affectés par la restructuration annoncée. Qui seront les personnes touchées ?

Concernant la maintenance, le Député aimerait savoir si le site de Dommeldange sera concerné par les nouveaux projets du groupe. Il s'enquiert également du futur rôle réservé à l'administration centrale et à la recherche. Selon l'orateur, le domaine de la recherche en particulier est important pour le Luxembourg en tant que garant pour le maintien et le développement de l'activité industrielle du groupe au Grand-Duché.

Monsieur le Ministre Dan Kersch signale que les questions soulevées par Monsieur le Député ont déjà été soumises à ArcelorMittal. Il est apparu que le projet de restructuration, le projet SCORE, n'affectera que les sites de Belval et de Differdange. Il a également été signalé que si certaines des mesures de restructuration s'avèrent intéressantes pour d'autres entités du groupe au Luxembourg, elles pourraient y être transférées, ce qui pourrait être notamment le cas pour le site de Rodange.

Les investissements qui ont été réalisés par le passé sur les sites de Belval et Differdange ont été substantiels, ceux entrepris à Rodange l'étaient dans une moindre mesure. Le gouvernement entend suivre de près cette évolution.

Monsieur le Ministre estime qu'il est souhaitable qu'ArcelorMittal se prononce clairement sur ses projets relatifs au site de Rodange.

La sidérurgie emploie 4000 personnes à Luxembourg. Il convient de faire désormais abstraction de Dudelange qui quitte le périmètre du groupe, ce qui représente une diminution de 200 postes auprès d'ArcelorMittal. A cela s'ajoutera la réduction de quelque 260 postes évoquée dans le cadre de la présente restructuration. Au final, il convient de s'attendre à ce qu'ArcelorMittal occupera encore entre 3.500 et 3.600 personnes au Luxembourg.

Monsieur le Député Marc Spautz demande des précisions supplémentaires au sujet des instruments utilisés pour accompagner la réduction des effectifs annoncée.

Monsieur le Ministre constate qu'ArcelorMittal n'a pas fourni de détails à ce sujet. D'ailleurs, selon l'impression de Monsieur le Ministre ainsi que des syndicats, les 260 postes évoqués sont une estimation. Il pourra s'agir de postes en plus ou en moins qui seront concernés. Monsieur le Ministre rappelle dans ce contexte qu'ArcelorMittal a cependant déclaré formellement qu'il n'y aura pas de licenciements, mais que la réduction des postes se fera par le biais de départs naturels et par le recours aux mécanismes de la préretraite des salariés postés et de la préretraite ajustement. Monsieur le Ministre ne détient pas d'informations sur la question de savoir si des employés seront affectés par la restructuration.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo, du groupe politique LSAP, demande combien de personnes travaillent dans la production. Il apparaît que les deux tiers des effectifs d'ArcelorMittal sont affectés à la production.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo demande encore s'il y a un projet industriel qui naît sur le site de Dudelange, après la session de l'entité au repreneur Liberty House. Monsieur le Ministre convient qu'au départ, l'on avait craint qu'il s'agisse d'un repreneur financier désireux de revendre à terme l'entité acquise. A présent, il semblerait qu'il y ait un projet industriel, mais il n'y a pour l'heure aucune garantie à ce sujet.

Monsieur le Député Charles Margue, du groupe politique « déi gréng », demande quel sort les décideurs du groupe ArcelorMittal entendent réserver aux entités luxembourgeoises.

Monsieur le Ministre souligne qu'il ne faut pas s'y méprendre et que les décisions tombent aujourd'hui plutôt à Londres qu'à Luxembourg. Il considère tout de même qu'il est encourageant qu'ArcelorMittal construit un nouveau siège au Kirchberg, ce qui laisse supposer que l'engagement industriel du groupe au Luxembourg sera maintenu. Monsieur le Ministre pense que le Brexit qui menace est pour quelque chose dans la décision de maintenir une assise au Grand-Duché.

Le gouvernement fera tout ce qui est possible pour assurer la pérennité des sites de production luxembourgeois du groupe sidérurgique. Monsieur le Ministre pense qu'il y a d'ailleurs de bons arguments à mettre en avant, à savoir, la qualité du travail et la discipline de la main d'œuvre luxembourgeoise.

Monsieur le Député Charles Margue se dit choqué de constater que la Chine progresse autant sur le marché des palplanches.

Monsieur le Ministre met en exergue qu'il s'agit d'un important défi et d'une évolution qu'il faudra savoir rencontrer. La Chine est désormais en mesure de présenter ses propres produits et arrive à offrir une qualité de plus en plus améliorée, tout en pratiquant des prix hors concurrence. Il appartiendra aux responsables au Luxembourg d'attirer les investissements nécessaires, notamment dans le domaine de la recherche, qui permettront au groupe sidérurgique ArcelorMittal de développer des produits concurrentiels. Le gouvernement entend soutenir ArcelorMittal dans une telle démarche.

3. 7416 Projet de loi modifiant l'article L. 222-9 du Code du travail

Monsieur le Président, après avoir sollicité des questions et remarques relatives au projet de rapport sous rubrique, dont il est l'auteur, fait procéder au vote.

Le projet de rapport relatif au projet de loi 7416 est adopté à l'unanimité.

Les membres de la commission proposent de retenir le modèle de base pour le débat en séance plénière, augmenté de 5 minutes pour la présentation du projet par le rapporteur.

4. Divers

Il n'y a aucun élément évoqué sous le point « divers ».

Luxembourg, le 11 juin 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie, de la
Protection des consommateurs et de l'Espace,
Franz Fayot

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

Le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et
de la Sécurité sociale,
Georges Engel